

PROCES-VERBAL
Conseil d'école du mardi 7 novembre 2023
18h – salle de classe des CM2

Membres présents, absents, excusés.

Enseignants : Mmes PERRIN-BERTRAND-PARIS-SALFRANC-FARGEOT-BLANCHARD-et SCHMITT, M. MAGNIN et HENRY.

Titulaire remplaçant : M.DIMEY

Membre du RASED : Mme GROSJEAN, Mme LEPAUL

Mme l'Inspectrice (excusée).

Représentants des parents titulaires : Mmes GUEYE-ANTONYAN-YILMAZ et SEDDATI

Représentant de la municipalité : Mme BAVARD adjointe au maire

DDEN : Mme FOUQUET

AESH : Mmes BETTINELLI et MENIGOZ, Mme VADE (excusée)

Mme SCHMITT, directrice, accueille les présents en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil. Un tour de table de présentation est effectué.

Secrétaire de séance : M.MAGNIN accepte d'assurer la rédaction du procès-verbal.

1. Les élections des représentants des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le 13 octobre.

Le taux de participation est de 40,72% en baisse (45,41% en 22, 43,38% en 2021, 48,07% en 2020, 58% en 2019).

Le nombre de sièges à pourvoir était de 9. 5 sont pourvus en raison d'un nombre insuffisant de candidat.

Les parents élus sont : Mme GUEYE, Mme ANTONYAN, Mme YILMAZ, Mme SEDDATI et M.BALIHOUT

Pour rappel : le conseil est un organe de concertation doté de compétences décisionnelles. Sur proposition du directeur, le conseil d'école :

- **Vote** le règlement intérieur de l'école.
- **Donne tous avis et présente toutes suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : les projets, les sorties, le périscolaire.
- **Donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles.

Les représentants des parents ont un rôle de relais des informations mais sont également tenus **à une obligation de réserve**.

2. Le règlement intérieur de l'école

La directrice rappelle certains points du règlement de la vie pratique.

Il est rappelé qu'il est nécessaire que l'enfant dispose d'une paire de chaussures de sport outre ses chaussures habituelles pour pouvoir pratiquer le sport au gymnase. Les parents demandent un rappel dans le cahier de liaison, les enseignants annoncent que cela est réalisé chaque année.

Pour les classes maternelles, il est demandé des vêtements dans lesquels les enfants se sentent à l'aise et faciles à enlever pour aller aux toilettes : pas de bretelles, ni de pantalon difficile à déboutonner.

Pour les petites sections les lacets sont vivement déconseillés afin de ne pas pénaliser l'accès à l'autonomie de l'enfant.

Dans la mesure du possible les parents marquent le nom de leur enfant sur les vêtements.

Aucune modification n'est prévue. Le règlement est adopté à l'unanimité. Il sera transmis avec la Charte de la Laïcité par mail à tous les parents, mis sur le blog et affiché à l'école.

3. Les effectifs, la répartition et le personnel de l'école

A ce jour, l'école compte 169 élèves, 12 enseignants en charge de classe, et 3 remplaçants.

| Enseignants | Classes | Nombre d'élèves |
|--------------------------|---------|------------------------|
| M. MAGNIN | TPS/PS | 7/15 |
| Mme BERTRAND | MS | 23 |
| Mme PERRIN | GS | 16 |
| Mme PARIS | CP | 25 |
| Mme SCHMITT/Mme SALFRANC | CE1 | 23 |
| Mme FARGEOT/Mme GEHIN | CE2 | 18 |
| Mme NOLIN | CM1 | 23 |
| M.HENRY | CM2 | 19 |
| Mme BLANCHARD/Mme BOLEAT | ULIS | |
| TOTAL | | 169 dont 9 élèves ULIS |

Mme BLANCHARD et Mme BOLEAT ont la charge du dispositif ULIS. Le nombre d'élèves est intégré dans les effectifs des classes. Il y a 9 élèves dans le dispositif : 1 en CP, 2 en CE1, 1 en CE2, 2 en CM1, 3 en CM2.

Le RASED (réseau d'aide aux élèves en difficulté) est composé d'une psychologue Mme GROSJEAN et d'une enseignante spécialisée, Mme LEPAUL. Les parents peuvent contacter directement la psychologue au 03 84 45 24 ou au 07 66 16 06 52 et à l'adresse mail suivante : rased.luxeuil@ac-besancon.fr.

Le RASED intervient pour les élèves en difficultés durables sur demande des enseignants ou des parents.

Complètent également l'équipe pédagogique les 3 ATSEM (dont 2 à mi-temps) Mmes HENRY-GAVOILLE et SULJIC, 3 AESH Mmes VADE (en classe ULIS)- BETTINELLI et MENIGOZ qui ont en charge des élèves en situation de handicap. Mme COULIN et Mme HARLAY effectuent une mission d'emploi civique au sein de l'école. L'une en maternelle et l'autre en élémentaire.

4. La sécurité et la santé

A la suite de l'attentat terroriste à Arras, vendredi 13 octobre, le Gouvernement a décidé de rehausser la posture Vigipirate au niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire.

Le plan Vigipirate se traduit par une plus forte sécurisation des écoles.

Les consignes suivantes sont rappelées :

- L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte ;
- Pour les personnes étrangères à l'école, un contrôle visuel des sacs doit être effectué ; en cas de refus, le directeur d'école peut refuser l'accès à l'établissement ;
- L'identité des personnes étrangères à l'école est systématiquement vérifiée ; en cas de doute, le directeur d'école peut refuser l'accès à l'établissement ;
- Une attention particulière doit également être portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties dans les écoles.
- Dans la mesure du possible, les attroupements doivent être évités.
- Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect, y compris aux abords des écoles.

Ces mesures s'appliquent également aux activités périscolaires.

Les sorties scolaires sont autorisées mais requièrent une vigilance particulière. Possibilité d'un accompagnement par la police municipale pour les déplacements à pieds.

Mme SCHMITT présente les plans de mise en sécurité (PPMS) attentat-intrusion et risques majeurs de l'école remis à jour.

Ces plans définissent les conduites à tenir selon les différents risques et le rôle de chacun.

Au total, 4 exercices de sécurité sont prévus sur l'année : 2 du type « incendie », 1 du type « attentat-intrusion » et 1 du type « risques majeurs ». Cette année, l'exercice académique portera sur les risques majeurs.

Un exercice d'écoute des 3 signaux d'alerte a été effectué le 19 septembre.

Un rappel des consignes en cas d'incendie, de confinement et d'évacuation est fait en classe avant chaque exercice.

Concernant le protocole sanitaire, nous sommes actuellement au niveau le plus bas. Il n'y a aucune restriction.

Néanmoins le respect des gestes barrières est maintenu :

- le lavage des mains après les récréations, après le passage aux toilettes ;
- l'aération, le nettoyage et la désinfection des locaux.

5. Les aides aux élèves en difficultés

Les séances d'APC ont débuté le 18 septembre. Elles ont lieu les lundis et les jeudis de 16h30 à 17h30. Les enseignants de maternelle prennent en charge des élèves de CP et de CE1 afin de faire bénéficier à un plus grand nombre d'élèves de cette aide pédagogique.

Pour la période septembre/octobre, 30 élèves ont bénéficié de l'APC. : 6 CP, 7 CE1, 5 CE2, 6 CM1 et 6 CM2

Le RASED Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté va débiter les prises en charge des élèves signalés par les enseignants. Mme LEPAUL (enseignante spécialisée) prend en charge des élèves en difficultés en petits groupes avec l'accord des parents.

L'aide aux devoirs proposée par AAMI70 dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire a débuté le 15 septembre.

Mme BERTRAND et M. MAGNIN interviennent les après-midis de 14h00 à 15h00 dans les classes de CP et CE1 dans le cadre des actions mises en place du projet d'école (adaptation des parcours, réduire les inégalités).

Ils prennent en charge un groupe d'élèves fragiles et interviennent en coopération avec les enseignants de la classe.

Priorité est donnée aux activités liées à la lecture, vocabulaire et écriture.

6. Le programme "pHARe"

Le programme pHARe est un programme de lutte contre le harcèlement scolaire qui est étendu à toutes les écoles, collèges et lycées publics de France depuis la rentrée. Il s'agit de mettre en place un plan de prévention dans chaque établissement : prévenir, détecter et intervenir. Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut pas se défendre.

Ce phénomène est reconnu comme un délit par loi du 2 mars 2022. En primaire le harcèlement touche 12% des élèves dont 5 de manière sévère à très sévère. Il peut aussi être présent en maternelle.

Ce programme comprend :

- 10h d'apprentissage à partir du CP qui seront consacrées à la prévention du harcèlement. Il s'agit de développer les compétences psychosociales des élèves et leur capacité à travailler ensemble, d'aborder les différentes facettes de la prévention sans discours moralisateur mais par des biais ludiques et pédagogiques, et de développer l'empathie pour tous les acteurs victime/harceleur/témoin.
- La mise en place d'une équipe de professionnels ressources (dans chaque circonscription) spécifiquement dédiée au harcèlement pour aider les enseignants.

- Des ressources pédagogiques mises à disposition sur une plateforme pour permettre aux enseignants de mieux détecter les signaux et pour apprendre à intervenir et à traiter.
- La mise en place d'une méthode spécifique de préoccupation partagée pour traiter les situations et éclater l'effet de groupe avec des entretiens individuels. → n° vert : 3020 (harcèlement) et 3018 (cyber harcèlement).
- La participation à la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire et au prix Non au harcèlement (affiche ou vidéo) font parties des actions possibles.

Cette année tous les élèves, du CE2 à la Terminale, se verront proposer de remplir une grille d'auto-évaluation anonyme visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement à l'école. Le questionnaire sera adapté à chaque niveau.

Les résultats seront communiqués aux chefs d'établissements et aux professeurs, accompagnés de ressources pédagogiques. Ils permettront d'avoir une vision précise des faits de harcèlement à l'échelle d'une classe, de l'école ou de l'établissement, et d'adapter la politique de prévention et de prise en charge.

7. Les évaluations nationales

Les élèves de CP et de CE1 et de CM1 ont passé les évaluations nationales en français et en mathématiques en septembre. Elles permettent de pointer les difficultés des élèves pour que les enseignants répondent au mieux à leurs besoins.

Les résultats individuels ont été transmis aux parents.

En CP il y a 2 élèves fragiles et 3 à besoins en français et 3 élèves fragiles et 2 à besoin en mathématiques.

En CE1 il y a 7 élèves fragiles et 6 à besoin en français et 8 élèves fragiles et 7 à besoin en mathématiques.

En CM1 il y a 3 élèves fragiles et 4 à besoin en français et 4 élèves fragiles et 3 à besoin en mathématiques.

Des évaluations de mi-parcours auront lieu en janvier pour les CP.

Les parents se demandent quelles sont les conséquences de ces difficultés pour la gestion de classe. La directrice explique que les enseignants mettent en place des exercices plus adaptés afin que les élèves en difficultés puissent progresser. La participation aux APC et une prise en charge RASED font partie des aides apportées.

Les enseignants rappellent que les difficultés sont soulevées dès la maternelle. Trop d'écrans, le manque de sommeil, une incapacité à gérer ses émotions, et la non maîtrise de la langue française sont des causes très fréquentes.

8. Les initiatives pédagogiques et culturelles

Madame SCHMITT fait le point sur les différentes actions.

Education physique et sportive

Les CM2 ont effectué leur cycle de natation à raison de 2 séances par semaine. L'équipe enseignante rappelle que les séances de piscine font partie intégrante des enseignements lorsqu'elles sont mises en place et donc obligatoires. La dispense des séances doit être justifiée par un certificat médical. Nous rappelons que l'école a besoin de parents agréés pour les séances de piscine faute de quoi elles pourraient être annulées. Une nouvelle formation sera mise en place en janvier.

Les CM1 et CE2 débiteront leur cycle le 30 novembre.

Les classes d'élémentaire ont participé à la journée nationale du sport en faisant une randonnée au lac des 7 Chevaux le 29 septembre. Les MS et les GS ont fait une petite marche dans la forêt.

Les CM2 ont participé au cross du collège le vendredi 13 octobre. Le bilan est très positif.

Toutes les classes ont pu faire les séances d'EPS à l'extérieur, les séances de sport à la Halle Beauregard débiteront le 17 novembre.

Une rencontre jeux collectifs inter-écoles est prévue le 24 novembre au Palais des sports pour les CP, CE1 et CE2. Cette action rentre dans l'axe 2 du projet d'école : développer et améliorer le bien-être. Des rencontres cycle 1 et cycle 3 seront prévues plus tard dans l'année.

Citoyenneté

Les élèves de CM2 ont bénéficié de la formation Apprendre à Porter Secours effectuée par la Sécurité civile.

Les classes de CM1 et CM2 iront voir un film proposé par l'UNICEF « IQBAL l'enfant qui n'avait pas peur. » le vendredi 17 novembre. Cette action est financée par la Communauté de communes du Pays de Luxeuil et la Ville de Luxeuil les Bains.

L'école participera également au projet « 2 dessins pour nos aînés » initié par la municipalité.

Culture et cinéma

Nous remercions la municipalité pour la reconduction de la convention avec la bibliothèque qui permet à l'école d'emprunter des livres gratuitement. Un abonnement gratuit pour chaque élève de CP a été offert.

Dans le cadre du projet d'école (Axe 4 : L'école dans son environnement dont les objectifs sont: d'offrir une ouverture culturelle à tous, faire découvrir le patrimoine local.)

- Les classes de MS et GS sont inscrites à un projet autour de la peinture et des artistes peintres proposés par l'office de tourisme de Luxeuil.

- Les classes des CE2, CM1 et CM2 participent à un projet artistique et culturel avec l'artiste NOUR en partenariat avec l'Ecomusée de Fougerolles. Le but étant d'écrire et de chanter « les chansons du musées ». L'artiste va intervenir 3 journées dans chaque classe. Une restitution est prévue le 17 mai à l'école. (financé par la DRAC)

Langues

Cette année une intervenante en allemand Mme PRADEL a été nommée. Les élèves de GS et MS bénéficient de 30 min d'allemand dans le cadre du réseau franco-allemand des écoles bilingues maternelles du projet Elysée. Axe fort de la coopération éducative franco-allemande, pour favoriser le développement de la langue allemande en France par un apprentissage précoce.

Mme PRADEL intervient également dans toutes les classes en élémentaire 45 min les mardis.

Les cours de langues arabe et turque ont repris également les vendredis de 16h30 à 18h.

Sciences

Mme FOUQUET DDEN informe l'école qu'elle a reçu le 3^{ème} prix du concours Ecoles fleuries avec une récompense de 130€.

La classe de CM1 a participé à des ateliers dans le cadre de la semaine du goût.

Le 3 octobre, organisation d'une journée jus de pomme. Le presseur et le broyeur ont été loués. Merci aux CM2 qui ont fait le jus de pomme pour l'ensemble des élèves de l'école. (voir photos sur le blog).

Le 20 octobre ce sont les maternelles qui ont organisé une journée autour de la pomme, les parents ont été invités à goûter avec les élèves. Une vente de gâteaux et de jus de pomme a été proposée.

L'action « Un fruit à la récré » est reconduite. Nous en remercions la municipalité.

La classe de CM2 est inscrite à la prochaine manifestation organisée par la collectivité sur le thème de Bien vivre ma ville.

9. La Coopérative

L'équipe pédagogique propose de réaliser à chaque période une action au profit de la coopérative.

La journée de la pomme mis en place par les enseignants de maternelle est une première action. La prochaine est la vente des photos et calendriers.

Une vente de gâteaux et chocolat chaud est prévue avant Noël.

En effet, le solde de la coopérative est en baisse par rapport aux années précédentes en raison d'une diminution des recettes (cotisation et ventes)

Nous rappelons que la cotisation demandée sert à financer les sorties, les spectacles, le renouvellement des livres de la BCD du matériel de sport. Son montant n'a pas été augmenté depuis plusieurs années.

Mme SCHMITT précise que la coopérative de l'école est sous la tutelle d'un organisme l'OCCE qui vérifie les comptes et qui sert d'assurance à l'école. Le coût de l'affiliation à cet organisme est de 440,73€.

Une commission de vérification des comptes sera mise en place pour l'exercice 2023-2024 avec 2 parents d'élève, un enseignant et la mandatrice. Mme GUYE est volontaire.

La réunion de cette commission est fixée au lundi 18 décembre à 16h45.

10. Travaux et questions diverses.

Nous remercions la municipalité pour les différents travaux réalisés l'année précédente ainsi que les services techniques pour leurs interventions.

En élémentaire : les filtres occultants ont été mis en place, la classe de Mme FARGEOT a été repeinte, les arbres vont être plantés en novembre. En maternelle, la table et les bancs ont été fixés définitivement, les portes manteaux déplacés.

Suite aux nombreuses dégradations sous le préau de la maternelle la mise en place de caméras sous le préau de la maternelle et de l'élémentaire a été décidé par la municipalité.

La mise en place d'un panneau de basket à l'extérieur du terrain de sport est étudiée pour 2024. Les devis pour la tabler à langer sont en cours.

Un chiffrage pour la réfection d'une salle de classe et la peinture des soubassements en élémentaire va être effectué en novembre.

Les membres du RASED remercient pour l'installation de placards dans leur salle respective.

Nouvelles demandes :

- un éclairage du chemin qui mène à l'entrée du bâtiment en élémentaire
- la pose de panneau velleda couvrant les ENI (écran numérique interactif): en cas de panne de courant et de réseau les classes ne disposent plus de tableau et les conditions de travail deviennent très difficiles.

Réponses apportées par Mme BAVARD :

La mairie est en contact avec celle de Froideconche pour avoir des renseignements sur le coût de ces installations.

Un éclairage est prévu avec les travaux de voirie en 2024/2025.

Le PV sera transmis par mail avec le règlement intérieur et la charge de la laïcité, mis sur le Blog et affiché au panneau d'affichage.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme SCHMITT remercie l'assemblée et clôt la réunion.

M.MAGNIN (Secrétaire de séance)

Mme SCHMITT (Directrice et enseignante)

MAGNIN

SCHMITT